

UDSIS
union départementale scolaire et d'intérêt social
des Pyrénées-Orientales

extrait du registre des délibérations
séance du 23 juillet 2013

L'an deux mille treize et le vingt-trois juillet, à quinze heures trente, le comité syndical régulièrement convoqué, s'est réuni à Thuir, sous la présidence de Hermeline MALHERBE, Présidente de l'U.D.S.I.S..

N° délibération :	objet :
23/07/13 – 02	Suppression de la régie d'avance du centre de sports de mer de Saint Cyprien

Présents :

représentants des conseillers généraux :

Hermeline MALHERBE, Marcel MATEU, Françoise BIGOTTE, Martine ROLLAND.

représentants de l'assemblée syndicale :

Roger FERRER, Roland BRUZY, Alain GOT, Jean Paul TIXADOR, Raymond LEMORT, Grégory AGIN.

Absents :

représentants des conseillers généraux :

René OLIVE, Robert GARRABE, Pierre ESTEVE ayant donné procuration à Hermeline MALHERBE, Alain BOYER, Michel, Guy CASSOLY, Marie-Thérèse CASENOVE, Jean Louis ALVAREZ,.

représentants de l'assemblée syndicale :

Henri VIDAL, Arlette BIGORRE, Antoinette AMBROSINO, René BANTOURE, Marcel PEYTAVI, Alain LLENSE, François SABARDEIL, Bernard FOULQUIER, André BASCOU, Nicolas GARCIA, François MONTOYA.

La Présidente

Informe le Comité syndical que le fonctionnement du centre de sports de mer de Saint-Cyprien ne justifie plus le maintien d'une régie d'avance.

Propose au Comité sa suppression au plus tard le 31 décembre 2013 après les opérations de régularisation des comptes et l'obtention par le Régisseur du certificat de libération définitive.

Le comité syndical, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus
Pour extrait conforme

La Présidente de l'U.D.S.I.S.

Hermeline MALHERBE

